

Communication concernant l'abrogation d'instructions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a décidé le 19 novembre 2003 d'abroger avec effet le 1^{er} décembre 2003 les instructions suivantes:

Instructions du 29 octobre 1975 réglant la communication de renseignements, l'autorisation de consulter des documents et la remise de documents à la demande de membres des conseils législatifs, de commissions parlementaires ou de services du Parlement¹.

2 décembre 2003

Chancellerie fédérale

¹ FF 1975 II 2158